

Communiqué du 07 février 2025
Collectif des Réprimé-es de l'Éducation nationale « Sois Prof et Tais-Toi ! »

POUR QUE NORA RETROUVE SON POSTE !

À une époque où la libération de la parole est portée fièrement comme nécessité à une société qui grandirait et qui permettrait la lutte contre toutes les formes de discrimination, la répression et l'injustice ont encore frappé au sein de l'Éducation nationale, et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Nora Galland, enseignante-chercheuse hautement qualifiée (docteure en études anglophones spécialisée en études shakespeariennes et en études critiques de la race), subit un licenciement abusif de l'Université de Côte d'Azur pour « importantes difficultés relationnelles » après avoir dénoncé les propos islamophobes d'une collègue et pour s'être retirée d'une journée-atelier basée sur un ouvrage posant clairement problème quant à la rigueur scientifique et aux opinions partisans sionistes exposées.

Nora se retrouve renvoyée pour la première fois dans le secondaire en Seine-Saint-Denis en tant que professeure agrégée, après avoir toujours été détachée à l'Université de Côte d'Azur où elle a été reconnue pour son expertise, au point d'être restée deux ans ATER (attachée temporaire d'enseignement et de recherche) puis stagiairisée en 2023/24, quand elle devient maîtresse de conférence, dans l'optique d'être titularisée. Nora a toujours voulu faire de la recherche ! Maintenant, elle risque de ne plus pouvoir poursuivre ce chemin suite à ce refus de titularisation.

Sans compter que Nora a toujours vécu dans le sud de la France et qu'elle a dû, en cours d'année scolaire, déménager en région parisienne et voir son salaire suspendu le temps du traitement administratif (entre octobre et décembre).

Cette situation est très grave. Elle présente une volonté de silenciation et d'instrumentalisation du système. Elle est également basée sur un amalgame fréquemment utilisé dans la répression des personnels de l'Éducation nationale : associer un discours critique à un discours réfractaire au collectif !

Il a premièrement été reproché à Nora un « *refus de réaliser un enseignement* » : ce qui n'a jamais eu lieu dans les faits et pose la question de la liberté académique (ou liberté pédagogique dans le primaire et le secondaire).

Il a deuxièmement été reproché à Nora des « *relations conflictuelles avec d'autres enseignants* » : alors que c'est plutôt elle qui a été lâchée car elle a parlé, car elle a suivi les protocoles de signalement (à la Vice Présidente des Politiques sociales, égalité, diversité qui reconnaît à plusieurs reprises le caractère raciste des propos signalés). La collègue sera soutenue, Nora sera intimidée et elle sera régulièrement confrontée au silence (croyant les problèmes ainsi réglés).

Il est à noter que les tensions semblaient prendre source auprès de certain-es collègues et que Nora a tenté d'alerter le Vice Président Ressources Humaines et le Vice Président Formation afin d'obtenir de l'aide, étant prête à se remettre en question (sans réponse et sans reconnaissance de ces démarches par la suite).

Il a troisièmement été reproché à Nora des « *absences régulières aux réunions de*

laboratoire » : ayant été présente à 2 réunions sur 3 (à cause de cours), en l'absence de tout élément étayant cette accusation.

Et il a été quatrième reproché à Nora un « *refus de prendre en charge certaines missions incombant à une enseignante-chercheuse, telle que l'animation scientifique* » alors qu'elle a participé à, ou organisé, dix manifestations scientifiques, qu'elle a signé un contrat avec une maison d'édition anglaise pour faire publier sa thèse, qu'elle a été invitée à contribuer à un volume collectif et qu'elle a eu deux articles acceptés pour publication, seulement pendant son année de stage, en 2023-2024.

Durant tout ce parcours, Nora a non seulement dû faire face aux discours qui variaient selon ses interlocuteurs (VP racisme, conseil académique, conseil d'administration restreint...) mais surtout au **non-respect du principe contradictoire quand l'université a refusé de lui transmettre le dossier à charge contre elle**, ce qui ne lui a pas permis de préparer convenablement sa défense lors du recours gracieux.

Ce qui a également mis en œuvre des mécanismes de persécution à son encontre quand on lui interdit l'accès à ces documents sous prétexte qu'ils ne relèvent pas d'une faute professionnelle mais quand pourtant ceux-ci justifient son licenciement.

Nora a subi une **atteinte aux libertés académiques** quand elle a organisé ses enseignements et quand elle a respecté la procédure de l'université pour le signalement d'islamophobie. Alors qu'elle s'est vue mise en difficulté publiquement à la suite d'échanges privés concernant ses opinions envers la Palestine.

Mais Nora a ouvert des portes, elle était prête à se questionner et à échanger, à se positionner et à lutter contre toute discrimination, n'est-ce pas ce que l'on attend d'une enseignante-chercheuse ?

De nombreuses étudiant·es qui se sont réunis en soutien à Nora ont lancé **une pétition** ayant déjà réuni plus de 550 signatures : [ici](#)

FACE À CE LICENCIEMENT NON JUSTIFIÉ, SANS CAUSES RÉELLES ET SÉRIEUSES, SOUTENONS NORA GALLAND !

Les réprimées exigent que Nora soit entendue de façon impartiale ainsi que la voix qu'elle porte contre les discriminations !

Les réprimées exigent qu'elle puisse réintégrer immédiatement en tant que maîtresse de conférence stagiaire l'Université de Côte d'Azur !

Les réprimées exigent que justice soit rendue à tous les personnels de l'Éducation nationale, et que leurs dossiers soient étudiés avec toute l'impartialité qui leur est due.

Collectif des réprimées de l'Éducation nationale « Sois prof et tais-toi ! »

Mail : stop.repression.education@gmail.com Twitter : [@soisproftaisto](#), [#SoisProfEtTaisToi](#)

Site : collectifdesreprimees.fr

YouTube : [Sois prof et tais-toi](#)